N° 126 — 13e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

(17 Floréal An 109) Lundi 6 Mai 1901

REDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trèbeu)
TOURCOING, rue VIRTE, 59

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Fin prochaine de la Grève de Montceau

NOS DESSINS

Demain matin, nous publierons un dessin INÉDIT du célèbre caricaturiste E. Pepin.

Ce dessin a pour titre :

A REMIREMONT

QUESTIONS SOCIALES

Concentration des moyens de production dans l'agriculture

Si l'industrie et le commerce ne révèlent qu'un *mouvement lent* vers la grande entreprise, l'agriculture, elle, dans beaucoup de cas, accuse un mouvement vers la petite entreprise.

En Allemagne, le recensement de 1895 comparé à celui de 1882, dénonce un accroissement de 8 0/0 dans les entreprises agricoles de 5 à 20 hectares, tandis que cet accroissement est insignifiant pour les grandes entreprises, pas même 1 0/0 pour les cultures de 20 à 100 hectares.

Plus des 2/3 de la superficie cultivée appartiennent aux petites entreprises agricoles, 1/4 seulement à la grande culture.

En Hollande, le phénomène est plus accusé encore, puis qu'alors que les petites cultures ont triplé, la grande exploitation agricole a chu de 1.2 0/0.

Vanderveldé a constaté de son côté que la propriété terrienne aussi bien que l'agriculture subissent, en Belgique, une décentralisation ininterrompue.

La dernière statistique agricole indique une augmentation du nombre des propriétaires terriens de 201.000 en 1846, à 273.000 en 1880, et de celui des fermiers de 271.000 à 616.000. Près de la moitié des 2 millions 12 d'hectares cultivés en Belgique le sont par leurs propriétaires.

Toutefois Vandervelde constatait aussi que le nombre des exploitations en « faire valoir direct » par le propriétaire diminuait de 337.586 à 293.524, de 1846 à 1880, tandis que les exploitations en location montaient de 224.964 à 616.872 ; et dans le Brabant, tandis qu'il comptait 244 côtes de plus de 100 hectares en 1834, faisant un total de 38 963 hectares, il ne trouvait plus, en 1898, que 209 côtes avait 41.545 hectares. Ce qui veut dire que la petite exploitation diminue en Belgique. Mais il est juste d'ajouter que ce n'est pas la très grande propriété qui bénéficie de cette décroissance.

En France, selon Bernstein, la petite et la moyenne culture occupent 14 millions d'hectares contre 8 millions aux entreprises au-dessus de 200 hectares. De 1862 à 1882, les entreprises de 5 à 10 hectares se sont accrues de 24 o/o, celles de 10 à 40 hectares de 14 o/o seulement.

Cependant, il est démontré que dans notre pays les grands propriétaires ont accaparé près de la moitié des terres labourables, comme en témoigne le tableau suivant de l'exploitation agricole en 1892.

	Nombre des exploitations	Étendue des hectares
De moins d'un hectare	2.235.405	1.327.243
De 1 à 10 hectares	2 617.558	11.244.750
De 10 à 40 hectares	711.418	14.313.417
Au-dessus de 40 hectares	138.674	22.403.493

Ce qui fait que si les 4,800,000 petits propriétaires ont en moyenne, 2 hectares 1/2 par tête ; que sur les 1.210,081 journaliers, il y en a plus de 700,000 qui sont propriétaires de moins d'un hectare, il n'en demeure pas moins que les grands propriétaires ont accaparé les 45 centièmes des terres agricoles.

De 1862 à 1882, il est bien vrai que 340.000 personnes ontacquis de nouvelles propriétés ; que le nombre des exploitations de la petite culture a augmenté de 8 0/0 tandis que la grande exploitation diminuait presque d'autant ; que les propriétaires cultivant eux-mêmes leur bien ont augmenté de 330,000, les propriétaires cultivant leurs terres à l'aide d'un régisseur de 8,000 et les fermiers de 21,000 ; mais il faut ajouter que les fermiers-propriétaires ont diminué de 148,000, les métayers-propriétaires de 56.000, les journaliers-propriétaires de 407,000, les métayers non propriétaires de 7,000 et les journaliers de 116,000.

Ces derniers s'en sont allés dans la grande ville industrielle, chassés des champs par la machine agricole ou l'appât d'un salaire plus rémunérateur. Les suivre, tenanciers de la petite culture, ont été étouffés par la moyenne et la grande culture. On sent dans leur disparition les effets de la crise agricole, du chanare de l'usure et de l'hypothèque.

Guillaume de Greef reconnaît parmi les exploitants de notre territoire :

Propriétaires exploitant eux mêmes	56 0/0
Fermiers, colons, métayers	30 0/0
Vignerons, bûcherons, jardiniers	13 0/0

Mulhall, en 1892, donna pour la Grande-Bretagne tout entière le chiffre de 176.500 propriétaires de plus de 10 acres de terre. Or, de 1895 à 1900, les entreprises de 20 à 120 hectares ont augmenté, celles au-dessus de 120 hectares ont diminué. Tout au plus, 28 o/o de la surface cultivée incombent à la grande culture, et seulement pas 2 1/2 aux vastes exploitations. Par contre 66 o/o sont occupés par les moyennes et grandes exploitations paysanneq.

Les entreprises de 5 à 120 hectares occupent 64 0/0 de la surface cultivée, et 13 0/0 seulement reviennent aux exploitations au-dessus de 200 hectares. Sur toute l'étendue du sol cultivé, 61.000 entreprises avec 4 millions 600 mille acres de terre étaient cultivées par leurs propriétaires mêmes ; 19,600 entreprises étaient occupées par des gens à la fois propriétaires et fermiers, et 439,405 entreprises étaient exclusivement affermées.

Si telle est bien la situation en Angleterre, nous sommes loin de l'affirmation de John Bright, reproduite par Karl Marx, à savoir que 150 propriétaires détiennent la moitié du sol britannique et 12 la moitié du sol écossais.

Kaulsky a bien dit, en ce qui concerne l'Allemagne, que s'il y a eu augmentation des patrons et diminution des ouvriers, cela est le fait de la diminution de la population agricole, qui, lorsqu'elle formait les 42 centièmes de la population totale en 1882, n'en formait plus que les 36 centièmes en 1895, et que ces chiffres n'ont pas une valeur absolue, car tandis que les patrons-cultivateurs augmentaient, les régisseurs, les domestiques de ferme, les journaliers, augmentaient aussi, et que l'ensemble des travailleurs, les membres de la famille prenant part au travail, les journaliers propriétaires diminuaient, mais il reste à démontrer que cet ensemble de faits, comme il le veut, ait coïncidé avec la concentration de la propriété agricole et l'augmentation du nombre des prolétaires-paysans. Bulgakoff *dans archiv sozialgesetzgebung*, en 1899, a même contredit l'assertion de Kautsky, lorsqu'il rapporte que de 1882 à 1895, le nombre des exploitations de plus de 100 hectares a diminué de 280, et le nombre des exploitations de 5 à 20 hectares a augmenté de 30.407.

DE FAVEROLLES

Les Retraites Ouvrières

Réunion de la Commission. — Les ouvriers agricoles. — Le minimum de 360 francs. — L'invalidité prématurée. — Le système Rauscher

Paris, 4 mai. — Ainsi que nous l'avions fait prévoir, la commission d'assurance et de prévoyance s'est réunie hier, au Palais-Bourbon, pour examiner les modifications proposées par le gouvernement au projet sur la caisse des retraites ouvrières qu'elle a élaboré.

Le projet de la commission étendait le bénéfice des retraites à tous les ouvriers agricoles, alors que le projet du gouvernement restreignait ce bénéfice aux seuls travailleurs agricoles engagés à l'année. Cette restriction a été écartée hier à l'unanimité.

De même la commission proposait que, si, lors de la liquidation, à soixante-cinq ans, et lorsque le titulaire pouvait justifier de 7,500 journées de versement, la retraite d'ellemême n'atteignait pas 360 francs, elle fût majorée jusqu'à ce minimum par l'Etat. Le gouvernement propose, au contraire, qu'aucun minimum ne soit garanti, mais qu'un taux fixe de 3 0/0 soit seulement assuré par l'Etat. La commission n'en est tenue à son premier texte et a maintenu le minimum jusqu'à 360 francs.

Pour les retraites autorisées en cas d'invalidité prématurée, la retraite serait majorée si les versements antérieurs représentent au moins 2,000 journées de travail ; le gouvernement demandait que cette majoration ne fût accordée qu'à partir de 2,500 journées ; sur ce point encore la commission a maintenu son texte.

Elle a, par contre, adopté la proposition du gouvernement touchant à l'organisation intérieure de la caisse des retraites ; elle a renoncé au système des caisses régionales et a consenti à une centralisation absolue dans une caisse unique, ainsi que le demandait le gouvernement.

Quant au système financier que nous avons indiqué hier et qui consisterait à racheter au pair les diverses séries de rente 3 1/2 0/0 avec les fonds recueillis par la caisse des retraites, la commission a pris acte de ces propositions et a décidé de les inscrire dans son projet, estimant qu'elle n'avait point qualité pour se prononcer sur ces questions, qui relèvent directement de la commission du budget.

Elle a ajourné l'examen de la question de savoir si les fonds des déposants seraient placés à capital aliéné ou réservé et a remis sa prochaine séance à mardi.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Dégager, maintenir et développer toujours de plus en plus en soi-même la dignité de la nature humaine, voilà le premier point de la morale, et voilà aussi le premier point de la démocratie. Ainsi se fondera le caractère, sans lequel l'homme n'est plus que le jouet de sa passion et tourne à tous les vents, et sans lequel la démocratie, à son tour, devient la proie de tous les vices qui dominent l'individu. ARNI.)

NOUVELLE A LA MAIN

Entre musiciens :

— Mon cher, dit l'un, je viens de faire une *Marche des Grévistes* ; je pense que je suis dans le mouvement.

— Ah ! dans quel mode l'as-tu fait ?

— Mais, dans le mode... mineur, naturellement.

Chronique parisienne

GORGES CHAUDES

La race des faiseurs de potins — Les maris malheureux — Douloureuse aventure

Je ne voudrais pas parler ici de ce dont tout le monde parle depuis huit jours, car il est peu généreux d'accuser Mme de Cornulier, la pauvre femme qui est morte. Mais je voudrais au contraire parler de ceux qui en parlent, et dire un mot de ceux qui disent leur mot sur le drame d'hier, avec tant de hardiesse et de désinvolture.

Les drames de la vie sont toujours des énigmes, témoins les trois drames célèbres — celui de Chartres que les voisins même du meurtrier interprètent d'une façon contradictoire — celui de Genève et du Collège de France que toutes les recherches du monde n'ont pas éclairci — et celui qui a amené devant la justice M. de Cornulier.

Les voix s'élèvent de toutes parts et forment une cacophonie d'opinions des plus extraordinaires, les voix du public qui, dans l'enceinte sacrée, manifeste, siffle, approuve, applaudit et hurle, les voix des critiques se font juges du camp et prennent parti les uns pour la victime, les autres pour le mari victime. Les voilà bien les nobereaux avec leurs préjugés de caste l'écrie Pelletan.

Elle était angevine, dit l'autre. — Je jure de l'innocence de la pauvre femme, affirme un agent d'affaires. *Et cetera!*... Ceux qui rendent le verdict le plus ferme et le plus tranchant sont (le croirait-on), ceux qui n'ont pas lu les debats. Comme je demandais à mon voisin de droite : « Vous savez, monsieur, ce qu'elle pensait de tels et tels témoignages, elle me répondit qu'elle n'avait pas tout lu.

Pour moi qui a lu de près chaque déposition, j'ai retrouvé le drame éternel et banal sanglant et vulgaire, terrible et bourgeois, qui se joue dans toutes les villes du monde. Pendant des années et des années on fait des gorges chaudes sur le mari malheureux, et tandis que les domestiques, les fournisseurs, les bédeliers, les passants jubilent sur leur compte, un beau matin l'on les trouve.

Jusque là on causait pour causer. Maintenant on se pose en juges. Sûr n'y avait pas un de ceux de revoter, on n'en parlait pas tant. Mais l'on se dit aux uns et aux autres, alors on en parle, quitte à passer demain à un autre exercice car rien n'étouffera jamais, en aucun lieu, en aucun temps, la joie, la rage, le volupté des potins, qui enfantent, pour la distraction du public, le drame final des gorges chaudes.

Toute cette histoire me rappelle ce qui m'arriva si souvent dans l'inspection générale, où j'étais obligé de tout entendre. Un beau jour, on m'informa, preuves en mains, disait-on, qu'un fonctionnaire était un misérable et qu'il fallait le frapper sans pitié. Mais j'avoue que j'ai toujours ressenti une défiance incurable contre ces accusations *a priori* et que même j'éprouvais une sorte d'instinct sympathique pour l'accusé jusqu'à ce que j'eusse pu vérifier le bien fondé de l'accusation.

Celui-là était un mari malheureux? vous savez, me disait-on, il y a dans cette classe deux catégories, les agités et les tranquilles. Lui, c'est un tranquille et, lâchons le mot, un mari complaisant.

Or, l'aventure de ce mari était des plus ordinaires et des plus douloureuses. Jeune, et n'ayant que sa petite place pour vivre, il s'était follement épris d'une jeune burelisite qui avait de beaux yeux noirs comme on en rencontre à chaque pas dans le Midi. Pas un moment il ne pensa à la séduire ; il l'épousa en toute douceur, et il fut au comble du bonheur terrestre quand il eut d'elle un enfant.

Pour nourrir ou élever son monde, il tripla son travail, ne trouvant jamais que l'on fut assez heureux chez lui. Tout à coup le petit échafaudage de sa félicité s'écroula ; il découvrit qu'il était trompé par sa femme. Après un éclat de fureur dans lequel il faillit la tuer, il pensa à l'enfant et se mit en prière. Le bédeau lui retrouva à ses fonctions d'un pas lent et mélancolique, mais très ferme. Sa résolution était prise et bien prise. Il vivrait pour l'enfant. A combien de femmes n'est-ce pas arrivé ? A combien de maris ? Le public applaudit cela pardonner !

Mais si la femme ne pardonne pas à son mari de s'être résigné, d'être bon, de s'épuiser de travail, Elle redoubla ses fautes, elle s'afficha, elle devint la femme que tout le monde connaît. J'épargne à mes lecteurs les détails de son impudence, la variété ininterrompue des épisodes dont elle égaya sa vie et la gaieté effrontée avec laquelle elle insulta son mari.

Celui-ci n'était plus capable ni d'amour ni de jalousie, deux choses que la foule croit voir partout. Le mépris en lui avait tout tué — mais il adorait toujours l'enfant. — Soudain il fut pris de la crainte que l'enfant qui grandissait, ne surprit les hontes de sa mère. Il éloigna le petit pendant une semaine, et, une fois transquillé de ce côté, il se jeta dans la bataille. Il s'en servit ; la femme ne l'a jamais raconté, mais désormais elle ne donna plus de rendez-vous chez elle. C'était tout ce que le mari voulait.

Résigné, il continua d'aller tous les jours à ses fonctions avec l'exactitude et le zèle d'un homme qui trouve dans le travail la seule diversion possible.

C'est alors que les gens l'appelaient le mari complaisant.

Un jour les mêmes gens le félicitèrent et l'envièrent : ils avaient appris qu'ils venaient de faire un bérénge inattendu.

Mais avec quelle ironie ils ne supplice nouveau. L'indigne femme se mit en tête naturellement une foule de chimères et sur les bras une foule de bijoux. Puis elle résolut de se venger de son mari en le dépouillant. Elle recherchu un agent d'affaires qu'on lui disait très retors et avec lequel elle eut vite fait de lier partie.

Ce ne fut pas tout. Il fallait prouver que son mari la battait et comme on ne pouvait guère surprendre celui-ci, elle le frappa pour se faire frapper. Elle offrit ses bonnes grâces à un agent de police de salon qui fit tout ce qu'elle voulut. On voit d'ici la situation, les conséquences, les accusations et les poursuites, les secrets rapports et les frais judiciaires.

Tout le monde en fit des gorges chaudes. C'est bien là le cas d'employer ce mot superbe, ce terme emprunté à l'histoire des oiseaux de proie à la fauconnerie et à la venerie, comparaison énergique qui a tant frappé nos écrivains depuis Henri Etienne, jusqu'à M. M. Villemin.

Les choses en étaient là quand j'arrivai et je n'eus pas de peine à démêler les fils de la trame car c'est toujours le même drame, le duel affreux entre un mari et une femme jugé et envenimé par un public qui s'en amuse. Je n'y pus rien changer, mais je saluai respectueusement la douleur silencieuse d'un honnête homme et j'envoyai à tous les diables les ramasseurs de potins.

Emile CHASLES.

(Reproduction interdite).

ACTUALITÉ

LA CROISADE

Le sermon d'un moine à Lourdes — Excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres — Une répression exemplaire

Il s'est produit la semaine dernière à Lourdes au cours de pèlerinages nationaux, des incidents sur lesquels on n'en a des détails précis. En pareille matière, les ragots doivent être écartés, par scrupules et par prudence ; ils ouvrent des polémiques fastidieuses et vaines, où le fait de vérité se perd dans le flot des cancaneries. La réalité toute nue a un autre poids. Elle se trouve ici plus fâcheusement éloquente que tous les commentaires. Les faits, d'abord.

Devant l'église du Rosaire, dans un décor agencé à souhait par les jésuites et les féeries mystiques, le R. P. Coube a fanatisé 50.000 pèlerins en leur montrant comme but non point le salut éternel, mais la conquête des pouvoirs publics enlevés à nos marmitons et aux malfaiteurs *x*, c'est-à-dire à ceux qui ont une opinion religieuse, philosophique ou simplement que celle de la Congrégation.

Des harlemonts sauvages ont répondu à ces excitations. L'évêque de Tarbes, M. Schœpfer, ne pouvait pas ne pas intervenir. Il adjoignit au P. Lemius, supérieur des jésuites, le soin de faire taire l'orateur. Le P. Lemius se borna à imposer silence... à la foule. Par deux fois, les mêmes excès provoquèrent la même intervention. Après l'exposé des faits, les documents recueillis par le *Figaro*, de la bouche d'un témoin oculaire. Le R. P. Coube s'adresse à la foule :

» Est-ce que, au beau pays de France, la liberté n'appartiendrait qu'aux mécréants et aux malfaiteurs ?

» La foule. — Non ! non !

» — Est-ce que les catholiques se résigneront plus longtemps à n'être que des parias dans leur vieille et sainte patrie ?

» La foule. — Non ! non !

» — Est-ce que ce n'est pas intolérable, cela ?

» La foule. — Oui ! oui !

C'est l'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres » que prêche publiquement le P. Coube au nom de l'Evangile, au nom d'une religion de charité. Il va se découvrir tout à fait, montrer sous sa robe de prêtre le politicien brûlé de convoitises tempore-les, assoiffé de domination violente, insolent et colonialiste sous le couvert d'un hypocrite respect à la Constitution.

« Ce pèlerinage ne serait rien, ne produirait rien, il ne serait qu'un geste banal et, au bout de ce geste, on ne voyait luire qu'un glaive. Quel sera ce glaive ?

» Celui-là même que remet entre nos mains la Constitution de notre pays, cette Constitution dont nous sommes, selon le désir de Léon XIII, les observateurs très soumis. C'est le glaive électoral, qui sépare les bons de méchants. La Constitution nous donne le droit de nous en servir : la religion nous en fait un devoir. Bientôt la bataille va s'engager. Eh bien ! sachons-le, il n'y aura à se présenter, aux élections prochaines, d'un bout à l'autre du territoire que deux candidats : Jesus-Christ et Barabbas. Jesus-Christ dans la personne des chrétiens, qui, à leur défaut, des partisans de la liberté chrétienne; et Barabbas, sous différents noms : Barabbas, l'anticlérical ; Barabbas, le franc-maçon ; Barabbas, le révolutionnaire ; Barabbas, l'anarchiste ; Barabbas, le communard ! Aller-vous voter pour Barabbas ? »

Vous entendez bien : le républicain tolérant, soucieux du droit et de la liberté de tous, c'est Barabbas, le voleur ; sus au vrai républicain ! L'évêque de Tarbes a trouvé la facétie demi-mot, il a fait assaut son devoir : il a chargé le P. Lemius de porter au prédicateur l'expression de son mécontentement et la défense de publier son discours. N'y a-t-il pas d'autres devoirs à accomplir, et laissera-t-on impunément les moines bigotens insulter, alimenter la guerre civile après la guerre religieuse ?

C'est au nom de Jesus qu'on clame ces appels de guerre, pendant qu'au Salon, M. Jean Béraud amuse les badauds à sa manière, devant une toile, un chromo de lourde et basse polémique, où Jésus est lapidé par les ouvriers, les bourgeois, les francs-maçons. Les admirables et profondes stances de Jehan Richepin, sur le Bernardant, nous remontent avec amertume à la mémoire :

Hein ! si qu'y r'viendrait, si qu'y r'viendrait...
C'lui qu'y disait à ses apôtres :
Aimez-vous bien les uns les autres,
Pas tous et'mêmes sur la terre,
Faudrait voir s'c' qu'y gn'ait pas d'guerres,
Et voir s'n'y pas d'bâtar dans l'lieu,
Autrement vous s'rez tous damnés,

— On parle encor de toi, in sais !
Oui, on en parle en abondance ;
On s' fait la tête et on s' m'joie ;
T'es à la roue... T'es au théâtre,
On t'met en vers et musique,
T'es d'venu un objet d'Gn-guol
(Et ça veut dir' qu'on as de la Guigne).

Il retouchera! le tableau de Jean Béraud, le Bernaud, et, du côté des bourreaux, il mettrait les moines liqueurs — et les mauvais peintres.

P. B.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Fin de la Grève DE MONTCEAU

SOLUTION INATTENDUE

Tactique du Syndicat — Entrevue du directeur de la Compagnie et du bureau syndical — Le travail sera repris lundi

Le bureau du syndicat, continuant la double tactique, poursuivait les pourparlers engagés à Montceau avec la Compagnie tandis qu'il envoyait à Saint-Etienne des délégués. Ces délégués, par la sommation qu'ils apportaient à M. Cotte, secrétaire de la Fédération nationale des mineurs, et que nous publions plus loin, comptaient exercer une dernière pression sur l'esprit du gouvernement et de la compagnie et, en même temps, obtenir des secours pour les Montcelliens au cas où les négociations n'aboutiraient pas. Il semble bien que cette fois elles aient réussi.

En effet à la suite d'une entrevue qui a eu lieu ce matin de six heures à midi entre M. Cotte, directeur de la compagnie, et les membres du bureau syndical en présence de M. Dieny, préfet de Saône-et-Loire, **la reprise du travail a été, d'un commun accord, fixée à lundi.** Il ne manque plus que la ratification des grévistes eux-mêmes. Mais ils sont convoqués demain dans quatre assemblées partielles et on croit qu'ils se conformeront à l'avis du bureau du syndicat.

Les raisons probables de cette décision

Depuis quelques jours, du reste, une certaine fatigue se manifestait chez un certain nombre d'entre eux. Les de vaines espoirs, ils commençaient à percer de la reprise du travail. Cependant, la presque unanimité des ouvriers aurait encore prolongé la résistance si le syndicat l'avait désiré. Ils ne se seraient surtout pas avisés de rentrer à la mine la veille de connaître la décision du conseil fédéral sur le referendum relatif à la grève générale.

Mais le syndicat, pour des considérations qui, n'apparaissent pas encore nettement, surtout en ses manœuvres des ultimatums vis-à-vis, en a décidé autrement, par suite peut-être d'une sorte de compromis dû à la diplomatie préfectorale. Il se pouvait d'ailleurs pas prolonger indéfiniment cette grève, car il n'avait plus en caisse, dit on, qu'une somme de dix mille fr. pour faire bouillir la marmite populaire, et peut-être craignait-il aussi les défections.

Quoi qu'il en soit, le mouvement de rentrées s'est accentué ce matin. On compte 70 ouvriers de plus qu'hier aux puits Maugrand et Magny ; en outre, hier et aujourd'hui, 60 ouvriers des voyes acceptant leur sort, sont venus retirer leurs livrets à la compagnie ; les jours précédents, il s'en était présenté 90.

Conditions de la reprise du travail

Il reste à déterminer dans quelles conditions le bureau syndical accepte la rentrée.

Nous avons vu à ce sujet et les membres de la delégation dont firent partie le maire, M. Bouveri et les représentants de la compagnie.

Les ouvriers n'ont voulu connaître aucun détail pour le moment.

A la compagnie on nous a dit ce qui suit :

Nous avons reçu certains détails avec les représentants du syndicat. Mais il n'a été question ni d'une modification aux réponses faites par nous aux revendications des grévistes, réponses dont vous avez connu la teneur. L'intention a notre égard ne saurait mieux se traduire par ce fait que nous n'avons point de mauvaise intention à vous faire sentir.